candidat toucherait un montant additionnel de \$2,100. Ces deux montants, plus les \$250 de base, vaudraient un montant total de \$6,350 à un candidat.

J'ai essayé d'estimer ce qu'il en coûterait pour des candidats qui obtiendraient 20 p. 100 des voix dans toutes les circonscriptions canadiennes. J'ai estimé de façon conservatrice qu'il y aurait l'équivalent de 2.5 candidats par circonscription qui seraient admissibles à ces indemnités. Ce qui coûterait aux contribuables canadiens, déjà chargés de plus d'impôts qu'ils ne peuvent se permettre de payer, un montant de \$15,875 en moyenne par circonscription. Multipliée par 265, cette dépense s'élève à plus de \$4,200,-000 qui doivent être consacrés à la subvention des dépenses de la campagne électorale des candidats. Voilà ce qu'il en coûterait au peuple canadien si l'article 11 prenait force de loi. C'est pourquoi je m'y oppose.

J'ai dit l'an dernier que cela s'inspirait du socialisme marxiste. Je n'ai pas changé d'opinion depuis. Cette disposition fait le jeu du Nouveau parti démocratique. Si elle n'avait pas été proposée à une époque où les Libéraux avaient la majorité à la Chambre, on pourrait dire que c'est une concession au NPD pour son appui depuis quelques mois. Or, même si ce n'est pas du socialisme néodémocrate, c'est assurément du socialisme libéral. C'est aussi mauvais dans un cas comme dans l'autre et il ne

faudrait pas l'adopter.

Je ne peux appuyer une mesure législative qui obligerait mes commettants de Frontenac-Lennox et Addington à subventionner les campagnes électorales des candidats libéraux ou néo-démocrates en Colombie-Britannique ou en Alberta. Je rappelle à la Chambre que les fonds seront recueillis partout au Canada. C'est injuste. Je ne veux pas que mes commettants paient des impôts plus élevés pour appuyer mes campagnes électorales non plus. Je ne peux pas accepter ce bill tant qu'il renfermera cette disposition. Cette disposition ainsi que les restrictions imposées à l'égard du montant qu'un candidat peut dépenser pour une campagne électorale font le jeu du NPD. Depuis des années, il se plaint d'éprouver de la difficulté à se procurer autant de fonds que ses adversaires pour leur campagne. Je sais combien il est difficile de se procurer même une partie des fonds nécessaires pour mener une lutte électorale. C'est compréhensible.

La principale source de fonds pour les dépenses électorales du NPD semble être la déduction obligatoire de la cotisation des ouvriers syndiqués dans l'industrie. Il utilise ces fonds et accuse les employeurs de ces ouvriers d'être les ennemis du peuple. Il prétend que les industries sont infâmes, qu'elles exploitent le peuple et ne font aucun apport valable à la société. Le chef du NPD les surnomme les mendiants en Cadillac. D'une certaine façon, c'est plutot amusant. Sans industrie, il n'y aurait pas d'ouvriers

contribuant à la caisse électorale du NPD.

L'article 11 du bill augmente le revenu du Nouveau parti démocratique d'un précompte obligatoire dont les contribuables canadiens font les frais. L'ancien précompte des syndicats ouvriers, qui tombe dans les goussets du NPD, en plus du dernier précompte prélevé sur les contribuables, placent le NPD dans une excellente situation financière. Ils lui assurent deux sources importantes d'espèces sonnantes et trébuchantes, ce qu'aucun autre parti ne peut se vanter de posséder.

Je refuse de mettre le socialisme dans les isoloirs. C'est ce que nous allons faire si nous adoptons cette proposition d'utiliser les deniers publics pour aider les candidats à gagner leur élection à la Chambre des communes. Je sais que la chose se fait dans les pays européens de l'Est où les

Dépenses d'élection

gouvernements sont sous la coupe d'un petit groupe d'hommes forts, où les candidats sont triés sur le volet et subventionnés par le gouvernement. Nous n'avons rien à gagner en empruntant de telles méthodes et en les utilisant dans nos campagnes électorales.

L'an dernier, j'ai dit que cette disposition allait encourager les candidats peu sérieux, qui n'ont rien à perdre, à se présenter. Ils n'auront pas à établir leur réputation dans leur circonscription ou collectivité, de façon à encourager les gens à les élire. En réunissant 20 p. 100 des suffrages, il serait possible à un candidat de gagner de l'argent au cours d'une campagne électorale. Je le répète, il pourrait obtenir de la sorte environ \$6,350. Il n'a pas à dépenser tout cet argent, il pourrait le garder pour lui; même s'il n'était pas élu, il pourrait faire un bénéfice. Tous les députés conviendront, je pense, qu'il s'agit là d'un exemple de candidat peu sérieux. Un candidat pourrait effectivement y gagner. Il pourrait, dans certains cas, exhorter une certaine partie des électeurs d'une circonscription à voter pour lui, peu importe qu'il soit un candidat sérieux ou non.

• (1700)

Il est inutile de se livrer à cette dépense de deniers publics pour s'assurer que la Chambre ne devienne pas la chasse gardée des riches. Voilà sans doute un mythe. La Chambre n'est pas la chasse gardée des riches. Elle est très loin l'époque où la plupart des députés avaient des fortunes personnelles. C'était vrai autrefois, mais aujourd'hui, on trouve à la Chambre des représentants de tous les métiers, professions et occupations, et tant mieux. Cela correspond au vœu sincère de la population canadienne et est, dans la majorité des cas, un indice de l'excellence de son jugement. Presque toutes les sphères de l'activité humaine sont représentées ici et c'est bien ainsi qu'il doit en être dans notre régime.

Sauf si le gouvernement a quelque moyen de s'assurer que seuls des candidats triés sur le volet puissent être sûrs d'être élus, je ne vois pas alors pourquoi on essaie de faire adopter cette mesure par la Chambre. J'éprouve des doutes quant à la proposition de l'article 11, car je ne peux imaginer pourquoi on devrait l'inclure dans un bill qui tend à réformer notre loi électorale. La dépense d'une quantité croissante de deniers publics-cette fois-ci il s'agira de 4 ou 5 millions—ne constitue certainement pas une réforme, mais plutôt le contraire. Il s'agit d'une espèce de truc et je crains que nous ne puissions savoir de quoi il retourne exactement avant l'adoption du bill, et il pourrait alors être trop tard.

D'aucuns prétendent qu'on finit par s'habituer à tout mais, à mon avis, les contribuables canadiens mettront bien du temps à s'habituer à financer les dépenses des aspirants aux fonctions publiques. C'est trop contre nature et contre la vieille tradition dans ce domaine. D'après moi, dans bien des cas il serait difficile pour l'électeur de décider lesquels des cinq ou six candidats sont vraiment sérieux. Aux termes de notre régime actuel, on peut supposer que quiconque répond aux exigences de notre législation électorale et peut s'attirer un nombre suffisant de partisans dans une circonscription, est candidat sérieux. Notre régime actuel prévoit qu'un candidat doit pouvoir payer ses dettes à la suite d'une campagne électorale. Dans bien des cas, le déficit peut être assez élevé pour exiger d'un candidat qu'il ait une bonne réputation de solvabilité dans son milieu.